

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire.

Convocation du 23 mars 2022.

Etaient présents : M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DARLES Nicolas, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, et M. VALADE Patrick.

Etait absente représentée : Mme FRANCHINI Nathalie par Mme BOISSIE Jacqueline

Etaient absents : Mme ASPE Magali, M. BRUDEY Stéphane, M. TERCENIO Jean-Claude.

Secrétaire : Mme GANOT Claudine.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 21 FEVRIER 2022

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- RETRAIT DE LA COMMUNE D'ONDES DU SMOG (SYNDICAT MIXTE ONDES GARONNE)

La commune d'Ondes adhère au Syndicat Mixte Ondes Garonne, dénommé précédemment SIVU Ondes-Garonne, créé par arrêté préfectoral du 4 décembre 2002. Ce syndicat regroupe les communes de Grisolles, Pompignan, d'Ondes et la Communauté de communes du Frontonnais par représentation des communes de Castelnau d'Estretfonds et de St Rustice.

Il a pour objet d'aménager, de gérer et d'entretenir le site d'extraction de granulats situé à cheval sur le territoire des communes membres, au fur et à mesure de l'arrêt de son exploitation.

Les membres du syndicat versent une contribution financière tous les ans (soit 789.70€ en 2021 pour la commune d'Ondes).

Depuis 2014, il n'y a pas d'avancement dans les projets. L'aménagement, la gestion et l'entretien des sites ne sont plus assurés, notamment sur la zone naturelle sur la commune d'Ondes.

Le Conseil Municipal a sollicité le retrait de la commune d'Ondes du Syndicat Mixte Ondes Garonne conformément à l'article L 5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales à compter du 1^{er} juin 2022.

Ondes, le 29 mars 2022

Le Maire,
André PAVAN

